





LES AIDES A L'EMBAUCHE EN CONTRAT PRO

	PUBLIC CONCERNÉ	MONTANTS	DÉMARCHES
 <p>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>AIDE EXCEPTIONNELLE</p>	De 16 à 29 ans	→ 6 000€ sur 12 mois ▪ soit 500€/mois	<p>Aucune démarche à faire : déclenchement automatique via votre DSN (attention à bien faire enregistrer votre collaborateur en Contrat Pro par votre comptable)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de professionnalisation envoyé à l'OPCO ▪ OPCO envoie le contrat auprès des services du ministère (DECA) ▪ Le Ministère envoie le contrat éligible à l'ASP en charge de la gestion du dispositif et du versement de l'aide à l'entreprise ▪ ASP envoie un mail pour valider votre compte sur SYLAE <p><input checked="" type="checkbox"/> Non cumulable avec les autres aides</p>
 <p>pôle emploi</p> <p>AFE</p>	DE + 26 ans DE + 45 ans	→ 2 000€ ▪ 1 000€ le 3ème mois ▪ 1 000€ le 10ème mois → 4 000€ ▪ 2 000€ le 3ème mois ▪ 2 000€ le 10ème mois	<p>AIDE FORFAITAIRE A L'EMBAUCHE La demande d'aide est faite à POLE EMPLOI 92891 Nanterre dans les 3 mois à la date d'embauche</p> <p>Document CERFA « Demande d'aides à l'embauche d'un demandeur d'emploi en contrat de professionnalisation »</p> <p>pole-emploi.fr/files/live/sites/PE/files/actualites/formulaire-de-demande-daide-a-le</p>
 <p>agefiph</p>	RQTH	→ CDI : 5 000€ → CDD 6 mois : 1000€ → CDD 12 mois : 2000€	<p>Demande sur le site de l'AGEFIPH sur votre espace personnel ou téléchargement du dossier de demande</p>
 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>AIDE EMPLOI FRANC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ habitant quartier prioritaire ▪ Ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours 6 derniers mois ▪ L'un des 3 cas : ✓ DE ✓ CSP ✓ Jeune suivi ML 	→ CDI : 15 000€ (5 000€/an sur 3 ans) → CDD 6 mois : 1 250€ → CDD 12 mois : 2500€ prime versée par semestre après transmission d'attestation de présence	<p>L'employeur doit demander l'aide financière auprès de Pôle emploi dans les 3 mois suivants la date de signature du contrat de travail.</p> <p>Document CERFA 16035*05 « Emplois francs - Demande d'aide »</p> <p>☺ Cumulable avec toutes les aides à l'embauche en contrat de professionnalisation. Prolongation pour tous les contrats signés entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2023</p> <p>Pour accéder au formulaire CERFA de demande d'aide, cliquez https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R50549</p> <p>Pour vérifier si l'adresse du bénéficiaire est en zone prioritaire, cliquez https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R46124</p>